

Compte rendu du conseil communautaire du mardi 29 Mars 2016 Affiché le 31 Mars 2016

En exercice :	42
Présents :	32
Votants :	40

Les membres de la communauté de communes « Eure Madrie Seine », légalement convoqués, le 23 mars 2016, se sont réunis en séance publique ordinaire, salle du conseil communautaire, 21 rue de Tournebut à Aubevoye, sous la présidence de madame Catherine MEULIEN, le 29 mars 2016 à 19h30. Le secrétaire de séance était Monsieur MANFREDI.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

N°26/2016 : De conclure une convention entre le collège Georges d'Amboise de Gaillon et la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) dans le cadre de la mise à disposition du hall du collège le samedi 23 avril 2016 de 9 heures à 12 heures pour des répétitions de musique.

N°27/2016 : De conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et l'association DANSE FACTORY et qui a pour but la mise à disposition de barres de danse mobile.

Ce matériel est mis à disposition de l'association du 19 mars au 20 mars dans le cadre de l'organisation d'un spectacle de danse qui aura lieu dans la salle du Lido à Gaillon. Ce prêt se fait à titre gracieux.

N°28/2016 : De déléguer le droit de préemption urbain à la commune de Gaillon dans le cadre du bien sis au 54 avenue du Maréchal Leclerc à Gaillon appartenant à la société d'édition « Les Belles Lettres », cadastré section AK n°5 d'une surface de 11 311 m²,

N°29/2016 : De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lotissement « Résidence de la Forge » sis à Heudreville sur Eure.

Ce lotissement concerne les parcelles cadastrées section AD n°165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190.

N°30/2016 : D'accepter le remboursement par ALLIANZ BANQUE de la somme de 2 040 euros.
Ce remboursement correspond à un sinistre survenu rue de la Bergerie à Gaillon.

N°31/2016 : De D'accepter le remboursement par SMACL ASSURANCES de la somme de 1 178.64 euros.
Ce remboursement correspond aux frais de réparation du garage du pôle petite enfance

N°32/2016 : De D'accepter le remboursement par GENERALI IARD de la somme de 424.40 euros.
Ce remboursement correspond aux frais de réparation du présentoir « portes brochures ».

N°33/2016 : De D'accepter le remboursement par SARL LOC ACTIVE de la somme de 100 euros.
Ce remboursement correspond aux frais de réparation du présentoir « portes brochures ».

N°34/2016 : De conclure une convention financière entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE).
Le SIEGE réalise des travaux sur la ZA du trou à Crillon sur la commune de Courcelles sur Seine.

Participation financière :

La convention a pour objet de fixer le montant de la contribution financière entre la CCEMS et le SIEGE.

Le coût total des travaux est de 64 166.67 € HT.

La contribution financière de la CCEMS est de 60% soit 38 500€ HT.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 02 Février 2016.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET GÉNÉRAL DRESSÉ PAR LE RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	4 354 464.65	20 499 569.71
DEPENSES	7 113 355.78	17 727 649.93

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur communautaire, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Exécution du budget

Réalisations de l'exercice

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 727 649.93	20 499 569.71
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 113 355.78	4 354 464.65

Report de l'exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 866 634.13
SECTION D'INVESTISSEMENT		1 474 634.87
TOTAL	24 841 005.71	29 195 303.36

Restes à réaliser à reporter en 2016

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 847 269.81	772 286.39
TOTAL	3 847 269.81	772 286.39

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 727 649.93	23 366 203.84
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 960 625.59	6 601 385.91
TOTAL CUMULE	28 688 275.52	29 967 589.75

PRECISE que le compte administratif est identique au compte de gestion

APPROUVE les comptes de l'exercice 2015 et le résultat de clôture dressé par madame la présidente.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE DRESSÉ PAR LE RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	0.00	1 286 309.43
DEPENSES	0.00	1 359 936.55

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015, par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Exécution du budget

Réalisations de l'exercice

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	1 359 936.55	1 286 309.43	-73 627.12
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00

Report de l'exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		85 267.45
SECTION D'INVESTISSEMENT		38 159.00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL	1 359 936.55	1 409 735.88	49 799.33

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	1 359 936.55	1 371 576.88	11 640.33
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	38 159.00	38 159.00
TOTAL CUMULE	1 359 936.55	1 409 735.88	49 799.33

PRECISE que le compte administratif est identique au compte de gestion

APPROUVE les comptes de l'exercice 2015 et le résultat de clôture dressé par madame la présidente.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC) DRESSÉ PAR LE RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 822 368.12	393 180.34
DEPENSES	1 208 821.32	631 466.65

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur communautaire, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Exécution du budget
Réalisations de l'exercice

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	631 466.65	393 180.34	-238 286.31
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 208 821.32	1 822 368.12	613 546.80

Report de l'exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		600 699.04
SECTION D'INVESTISSEMENT	85 770.52	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL	1 926 058.49	2 816 247.50	890 189.01

Restes à réaliser à reporter en 2016

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	0.00	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 147 496.79	1 148 956.00
TOTAL	1 147 496.79	1 148 956.00

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	631 466.65	993 879.38	362 412.73
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 442 088.63	2 971 324.12	529 235.49
TOTAL CUMULE	3 073 555.28	3 965 203.50	891 648.22

Le conseil communautaire :

PRECISE que le compte administratif est identique au compte de gestion

APPROUVE les comptes de l'exercice 2015 et le résultat de clôture dressé par madame la présidente.

8. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DRESSÉ PAR LE RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	0.00	256 157.71
DEPENSES	0.00	158 976.58

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015, par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Exécution du budget
Réalisations de l'exercice

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	158 976.58	256 157.71	97 181.13
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00

Report de l'exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	166 342.59	
SECTION D'INVESTISSEMENT		

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL	325 319.17	256 157.71	-69 161.46

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	325 319.17	256 157.71	-69 161.46
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00
TOTAL CUMULE	325 319.17	256 157.71	-69 161.46

PRECISE que le compte administratif est identique au compte de gestion

APPROUVE les comptes de l'exercice 2015 et le résultat de clôture dressé par madame la présidente.

10. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE EAU POTABLE DRESSÉ PAR LE RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	198 749.21	398 369.47
DEPENSES	522 597.30	325 818.74

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice, 2015 par le receveur communautaire, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Exécution du budget **Réalisations de l'exercice**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	325 818.74	398 369.47	72 550.73
SECTION D'INVESTISSEMENT	522 597.30	198 749.21	-323 848.09

Report de l'exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	145 716.27	
SECTION D'INVESTISSEMENT		675 962.33

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL	994 132.31	1 273 081.01	278 948.70

Restes à réaliser à reporter en 2016

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	0.00	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	323 761.38	261 567.00
TOTAL	323 761.38	261 567.00

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	471 535.01	398 369.47	-73 165.54
SECTION D'INVESTISSEMENT	846 358.68	1 136 278.54	289 919.86
TOTAL CUMULE	1 317 893.69	1 534 648.01	216 754.32

PRECISE que le compte administratif est identique au compte de gestion

APPROUVE les comptes de l'exercice 2015 et le résultat de clôture dressé par madame la présidente.

12. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR DRESSÉ PAR LE RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	51 477.42	25 076.00
DEPENSES	52 286.24	45 654.68

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

13. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Exécution du budget Réalisations de l'exercice

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	45 654.68	25 076.00	-20 578.68
SECTION D'INVESTISSEMENT	52 286.24	51 477.42	-808.82

Report de l'exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		28 092.34
SECTION D'INVESTISSEMENT		31 583.07

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL	97 940.92	136 228.83	38 287.91

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION D'EXPLOITATION	45 654.68	53 168.34	7 513.66
SECTION D'INVESTISSEMENT	52 286.24	83 060.49	30 774.25
TOTAL CUMULE	97 940.92	136 228.83	38 287.91

PRECISE que le compte administratif est identique au compte de gestion

APPROUVE les comptes de l'exercice 2015 et le résultat de clôture dressé par madame la présidente.

14. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ZONES ÉCONOMIQUES DRESSÉ PAR LE RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	948 078.06	163 564.11
DEPENSES	588 737.08	163 564.11

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ZONES ÉCONOMIQUES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Exécution du budget Réalisations de l'exercice

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	163 564.11	163 564.11
SECTION D'INVESTISSEMENT	588 737.08	948 078.06

Report de l'exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	239 968.09	

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	992 269.28	

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	163 564.11	163 564.11
SECTION D'INVESTISSEMENT	828 705.17	948 078.06
TOTAL CUMULE	992 269.28	1 111 642.17

PRECISE que le compte administratif est identique au compte de gestion

APPROUVE les comptes de l'exercice 2015 et le résultat de clôture dressé par madame la présidente.

16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DES ZONES ECONOMIQUES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2016 du service des zones économiques qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

1 459 154.55 euros pour la section de fonctionnement

814 719.89 euros pour la section d'investissement

17. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux, pour 2016, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

Zones de perception	Bases prévisionnelles 2016	Taux		Produits attendus
		2015	2016	
Zone 1 : zone unique (Gaillon) -	5 410 612 €	18.14%	18.14%	981 485 €
Zone 2 : autres communes -	14 073 405 €	14.83 %	13.95%	1 963 239€

18. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE FONCIERE (NON BATI), TAXE FONCIERE (BATI) ET LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Éléments pour le vote de la TH

Bases imposition prévisionnelles 2016	Taux imposition 2015	Proposition taux 2016	Produit fiscal
28 314 000€	7.06 %	7.06 %	1 998 968€

La taxe foncière non bâti (TFNB)

La communauté de communes Eure Madrie Seine perçoit également la TFNB, transfert de la région.

Éléments pour le vote de la TFNB

Bases imposition prévisionnelles 2016	Taux imposition 2015	Proposition taux 2016	Produit fiscal
713 800€	2.49 %	2.49 %	17 773€

La taxe foncière (TF)

Bases imposition prévisionnelles 2016	Taux imposition 2015	Proposition taux 2016	Produit fiscal
32 010 000€	1.80 %	1.80%	576 180€

La cotisation foncière des entreprises (CFE)

Bases imposition prévisionnelles 2016	Proposition taux 2015	Proposition taux 2016	Produit fiscal
21 747 000€	22.82 %	22.82 %	4 962 665€

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de voter les différents taux de taxe, pour 2016 tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

19. ADMISSION EN NON VALEURS POUR LA HALTE GARDERIE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en non-valeurs mentionnées dans l'état dressé le par le receveur communautaire pour la halte-garderie pour un montant total de 64.67 €,

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget communautaire 2016 chapitre 654 – pertes sur créances irrécouvrables.

20. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AUX AGENTS EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE le paiement des heures supplémentaires au titulaire d'un contrat unique d'insertion-contrat accompagnement dans l'emploi.

21. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : AVANCEMENT DE GRADE AU 1ER JANVIER 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1er janvier 2016, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

22. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1ER AVRIL 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} avril 2016, un emploi de rédacteur à temps complet.

23. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : CREATION D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1ER AVRIL 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} avril 2016, un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,

DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} avril 2016, un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 – Frais de personnel – du budget communautaire 2016.

24. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BAILLEUL

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la construction de vestiaires à Saint Pierre de Bailleul pour un montant de 72 684 €,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de subvention DETR dans le cadre de la construction de vestiaires à Saint Pierre de Bailleul,

S'ENGAGE à inscrire tant les dépenses que la recette au budget 2016.

25. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE SUR LA COMMUNE DE LA CLEF VALLEE D'EURE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la construction de vestiaires à La Clef Vallée d'Eure pour un montant de 67 740 €,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la construction de vestiaires à La Clef Vallée d'Eure pour un montant de 20 000 €,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de subvention DETR et la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de la construction de vestiaires à La Clef Vallée d'Eure,

S'ENGAGE à inscrire tant les dépenses que les recettes au budget 2016.

26. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'accessibilité des bâtiments communautaires pour un montant de 80 677 €,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du soutien local à l'investissement pour l'accessibilité des bâtiments communautaires pour un montant de 48 406 €,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de subvention DETR et la demande de subvention pour soutien local à l'investissement pour l'accessibilité des bâtiments communautaires,

S'ENGAGE à inscrire tant les dépenses que les recettes au budget 2016.

27. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des travaux d'économie d'énergie des bâtiments communautaires pour un montant de 534 955 €,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du soutien local à pour des travaux d'économie d'énergie des bâtiments communautaires pour un montant de 534 955 €,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de subvention DETR et la demande de subvention pour soutien local à l'investissement pour des travaux d'économie d'énergie des bâtiments communautaires,

S'ENGAGE à inscrire tant les dépenses que les recettes au budget 2016.

28. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN SECURITE DU GYMNASE ANDRE MALRAUX A GAILLON

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des travaux de mise en sécurité du gymnase André Malraux de Gaillon pour un montant de 31 227 €,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de subvention DETR pour des travaux de mise en sécurité du gymnase André Malraux de Gaillon,

S'ENGAGE à inscrire tant les dépenses que les recettes au budget 2016.

29. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de 17 150€,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de subvention DETR,

S'ENGAGE à inscrire tant les dépenses que les recettes au budget 2016.

30. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DU DEPARTEMENT POUR LA RECONSTRUCTION DE LA PARTIE INCENDIEE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des travaux de reconstruction de la maison de santé pluridisciplinaire de Gaillon pour un montant de 250 000 €,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département pour des travaux de reconstruction de la maison de santé pluridisciplinaire de Gaillon pour un montant de 175 000 €,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de subvention DETR ainsi que la demande de subvention auprès du Département,

S'ENGAGE à inscrire tant les dépenses que les recettes au budget 2016.

31. ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC: APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Etablissements Recevant du Public et les installations ouvertes au public,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses aux budgets correspondants,

AUTORISE la Présidente à signer tous documents afférents à ce dossier

32. CESSION CCEMS – SOCIETE EPH – UNE PARTIE DES PARCELLES ZD N°S 479 ET 491 DE 9 947M² SISES AU LIEUDIT « LES HOUSSIERES » A SAINT AUBIN SUR GAILLON

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de proroger les délais pour :

- la signature du compromis de vente jusqu'au le 30 juin 2016,

- la régularisation de l'acte authentique jusqu'au 31 décembre 2016.

AUTORISE la Présidente ou le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre la Communauté de Communes Eure Madrie Seine et la société EPH, représentée par Messieurs David LELEU ,Gérant et Emmanuel LELEU, responsable administratif et financier, ou toute autre dénomination future de la même personne morale ou tout(s) crédit(s) bailleur(s) qui s'y substituerait(ent) - ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

HABILITE Maître Boïstel, notaire à Gaillon (27600), et Maître Rieg, notaire à Saverne (67700) à établir l'acte de cession, étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

S'ENGAGE à inscrire la recette au budget communautaire 2016 au compte 70151 – terrains aménagés,

S'ENGAGE à produire au service des impôts la déclaration de T.V.A. correspondante.

33. CESSION COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE/ SOCIETE IMMOVAT'EURE REPRESENTEE PAR MR LAURENT HEUTE DE LA PROPRIETE SISE A GAILLON CADASTREE AD N° 196

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de céder à la société IMMOVAT'EURE représentée par Monsieur Laurent HEUTE, ou toute autre dénomination future de la même personne morale ou tout(s) crédit(s) bailleur(s) qui s'y substituerait(ent) la propriété sise à Gaillon cadastrée section AD n° 196 moyennant le prix de deux cent mille euros (200 000 €)

AUTORISE la Présidente ou le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre la Communauté de Communes Eure Madrie Seine et la société IMMOVAT'EURE représentée par Monsieur Laurent HEUTE, ou toute autre dénomination future de la même personne morale ou tout(s) crédit(s) bailleur(s) qui s'y substituerait(ent), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

HABILITE Maître Boïstel, notaire à Gaillon et Maîtres Budry, Daguet, Roy, notaires aux Andelys, à rédiger l'acte de cession ; étant précisé que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

S'ENGAGE à inscrire la recette au budget communautaire 2016

34. BASSIN VERSANT CREUX NOYER – ACQUISITION PARTIELLE DES PARCELLES SISES A GAILLON CADASTREES SECTION AN N°S 149 ET 150 APPARTENANT A M. DAANOUN

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées section AN n°s 149p et 150p d'une contenance totale d'environ 52 m², moyennant le prix de trois mille cinq cents euros (3500 €) y compris une indemnité de 1500 € pour le remplacement de la haie.

AUTORISE la Présidente ou le 1^{er} Vice Président à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre Monsieur DAANOUN Hicham et la Communauté de Communes Eure Madrie Seine ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

HABILITE la SCP de Maîtres Budry, Daguet, Roy, notaires aux Andelys à rédiger l'acte de cession, étant précisé que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses et les recettes au budget 2016.

35. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE DANS LE CADRE DES ACQUISITIONS FONCIERES ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT GAIL01 SUR LA COMMUNE DE GAILLON (BV CREUX NOYER)

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement référencé GAIL01 sur la commune de Gaillon, sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle maximum de 55 000 € HT,

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux et aux demandes de subvention ci-dessus.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H00